

LA CONSOMMATION

LA PROTECTION DES ENFANTS CONTRE LES PRODUITS TOXIQUES

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Elle est motivée par un jury du coroner réclamant que tous les produits tels que la cire à meubles à base d'essence de citron portent sur leur récipient des étiquettes plus explicites quant à leur toxicité. Ma question est la suivante: quelles sont les mesures prises par le ministre pour assurer la protection de nos enfants contre des produits aussi dangereux?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je signale au député que la question devrait plutôt s'adresser au ministre de la Consommation et des Corporations de qui relève justement ce domaine.

L'IMMIGRATION

L'ACTIVITÉ DES PANTHÈRES NOIRES AU CANADA

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Elle se rattache à celle que j'ai adressée vendredi dernier à la Chambre au solliciteur général qui faisait fonction de premier ministre suppléant. Il s'agit des plaintes des gouvernement de la Saskatchewan et de l'Alberta concernant l'activité au Canada de la Société des Panthères noires. Le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration est-il en mesure de répondre maintenant à la question ou encore le solliciteur général, puisque, sauf erreur, les trois intéressés ont été expulsés du Canada?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, j'ai examiné la question, et les trois membres en question de la Société des Panthères noires avaient été admis la semaine dernière au Canada pour assister à diverses cérémonies dans des universités de l'Ouest sur l'invitation de l'union locale des étudiants. Ils ont été admis en vertu de la politique que nous suivons depuis assez longtemps: des personnes auxquelles on interdit d'entrer au Canada sont autorisées à visiter le pays pendant une courte période sur l'invitation d'un organisme honorable si on a la preuve qu'il ne s'ensuivra aucun désordre. En l'occurrence cette politique a été appliquée.

Cependant, on a découvert plus tard que deux des intéressés avaient établi, à la frontière, une fausse identité. On a immédiatement

[L'hon. M. MacEachen.]

ment entrepris une enquête et émis un ordre d'expulsion. En outre, les deux intéressés ont été poursuivis et condamnés à l'amende pour s'être donné une fausse identité à la frontière. Or, cette question n'avait rien à voir à la politique que l'on applique concernant l'admission au Canada de personnes indésirables pour de courtes périodes.

LA GENDARMERIE ROYALE

L'ACCUSATION D'UN HARCÈLEMENT D'UN ÉTUDIANT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au solliciteur général. Comme le ministre de la Justice a déjà manifesté son inquiétude au sujet de l'accusation portée par un étudiant selon laquelle des officiers de la Gendarmerie royale du Canada l'avaient harcelé à la conférence libérale à Harrison Hot Springs, le ministre peut-il dire à la Chambre s'il procède actuellement à une enquête sur cette affaire?

L'hon. G. J. McIlraith (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, le ministre l'a déjà ordonnée.

M. Nystrom: Une question complémentaire monsieur l'Orateur. Le ministre peut-il dire à la Chambre quels sont les résultats de cette enquête?

L'hon. M. McIlraith: Oui, jeudi dernier dans l'après-midi deux gendarmes de service ont été appelés pour disperser des personnes qui flânaient aux abords de l'hôtel. C'est à ce moment-là que l'intéressé qui portait des jeans et les cheveux longs est entré dans l'hôtel.

Des voix: Quelle honte!

M. Bell: Expliquez-vous.

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Fairweather: De quelle couleur, verts ou bleus?

M. l'Orateur: Je me demande si j'ai été bien avisé de permettre qu'on pose cette question. Comme on l'a formulée, je ne crois pas qu'elle soit recevable à ce moment-ci. Je me demande également si le ministre devrait être autorisé à continuer son explication.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: Je comprends que les députés puissent...

Une voix: Unanimes.